

Cette circulaire remplace la circulaire n°3986 du 4 mai 2012.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel) <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Région wallonne ; - Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Région wallonne.
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	<p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ; - Au Service général de l'Inspection; - Aux associations de parents.
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir du <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Programme européen - lait - fruits et légumes - école - Wallonie	

Signataire									
Ministre / Administration : AGERS - DG Enseignement obligatoire - Lise-Anne HANSE									
Personnes de contact									
Service ou Association :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom et prénom</th> <th>Téléphone</th> <th>Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bonmariage Renaud</td> <td>081 649 516</td> <td>renaud.bonmariage@spw.wallonie.be</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Nom et prénom	Téléphone	Email	Bonmariage Renaud	081 649 516	renaud.bonmariage@spw.wallonie.be			
Nom et prénom	Téléphone	Email							
Bonmariage Renaud	081 649 516	renaud.bonmariage@spw.wallonie.be							
Service ou Association :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom et prénom</th> <th>Téléphone</th> <th>Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Nom et prénom	Téléphone	Email						
Nom et prénom	Téléphone	Email							

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes de la *Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service Public de Wallonie* concernant les **programmes européens « Lait à l'école »** et **« Fruits et légumes à l'école »**.

LAIT À L'ÉCOLE

è Ce programme concerne les niveaux d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Ce programme européen, cofinancé par la Région wallonne, s'adresse aux établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à promouvoir la consommation de lait et de produits laitiers auprès des jeunes par l'octroi de subsides.

Pour s'inscrire, une demande de participation doit être introduite auprès de l'administration wallonne. Cette inscription peut rester ouverte sur plusieurs années.

Les demandes d'aide (mensuelles) peuvent être introduites par un des partenaires suivants inscrits au programme :

- ▶ l'établissement scolaire établi en Wallonie ;
- ▶ le pouvoir organisateur de l'établissement scolaire (par exemple une commune) ;
- ▶ le fournisseur de produits laitiers choisi par l'établissement scolaire ;
- ▶ l'organisme agissant pour le compte d'un ou de plusieurs établissements scolaires ou d'une ou plusieurs instances chargées de l'enseignement, et constitué spécifiquement dans le but de demander l'aide (par exemple une asbl).

Le montant moyen des aides est de 0,37 € / litre.

Pour les produits « bio », un montant régional supplémentaire s'ajoute à ce montant.

Les produits pouvant bénéficier de l'aide sont limités à une liste des produits laitiers éligibles.

L'ensemble des informations ainsi que les formulaires utiles sont disponibles sur le site <http://agriculture.wallonie.be/laitecole/>.

FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE

è Ce programme concerne les niveaux d'enseignement maternel et primaire.

Lancé en janvier 2010, ce programme européen, cofinancé par la Région wallonne, octroie une aide aux écoles qui distribuent gratuitement des fruits et légumes à leurs élèves des établissements d'enseignement maternel et primaire, ordinaire et spécialisé.

Le montant des aides est plafonné à 10,50 € par élève et par année scolaire.

L'administration wallonne tient également à attirer votre attention sur les éléments suivants :

► Les modalités d'inscription pour l'année scolaire 2013-2014 n'étant pas encore fixées, les demandes de participation ne sont, dès lors, pas encore officiellement ouvertes et les demandes de participation qui arrivent déjà auprès de l'administration wallonne devront vraisemblablement être adaptées. Il est donc conseillé d'attendre la nouvelle circulaire qui sera diffusée à ce sujet dans le courant de l'été.

► Les demandes d'aide ne doivent plus être accompagnées des preuves de paiement. Ces dernières devront être conservées dans le dossier de l'école (pendant 3 ans minimum comme les autres pièces). Ces preuves de paiement seront exigées en cas de contrôle sur place.

Les demandes d'aide se constituent donc du formulaire FAE-2 et des factures du trimestre considéré.

► Les produits pouvant bénéficier de l'aide sont limités à trois listes trimestrielles de fruits et de légumes éligibles. Les trois « trimestres » sont les suivants : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin.

L'ensemble des informations ainsi que les formulaires utiles est disponible sur le site <http://agriculture.wallonie.be/fruitecole> .

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE